

Demande information indemnité chomage

Par Stefelo, le 01/07/2014 à 18:33

Bonjour

Le 15 mars 2013 j'ai établi une rupture conventionnelle avec une indemnité de 10 milles euro ! Le 1 ER avril 2013 je retrouve un emploi et je suis licencier le 13 juin 2014 pour faute grave sans indemnité seul mes congé payer on étais perçu ! Lors de mon entretien a pôle emploi le conseiller me dis que les 10 milles euro seront déduit de mes allocation ASSEDIC! Normal qui me déduise alors que cela fait plus de 1 ans que j'ai toucher cette somme et que j'ai repris un emploi entre deux?

Merci

Stephane Roussel

Par P.M., le 01/07/2014 à 20:41

Bonjour,

En tout cas ce n'est pas de vos allocation que la somme peut être déduite mais éventuellement elle pourrait faire l'objet d'un différé d'indemnisation, ce qui ne semble pas pouvoir être le cas...